

## **REUNION DU CONSEIL**

**Mercredi 22 mars 2023 à 12 h 30**

**Via Zoom**

**Présents :** BALZACQ Thierry, BANEYX Audrey, COMBES Pierre-Philippe, DUSOLLIER Séverine, DUBUISSON-QUELLIER Sophie, FAUCHER Florence, FONTAINE Marion, FORRAY Vincent, FOUCAULT Martial, FRANÇOIS Pierre, GURIEV Sergeï, HAY Colin, KERBOURC'H Lidiwine, LACHAT Romain, LOUËR Laurence, MILJKOVIC Elisabeth, NEZLIOUI-SERRAZ Hadjila, PARASIE Sylvain, RECCHI Ettore, REVILLARD Anne, RIVET Nathan, ROVNY Jan, SAFI Mirna, SCOTT Clémentine, STREHO Imola.

### **Ordre du jour :**

- |   |         |
|---|---------|
| <b>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 30 novembre 2022</b> | page 2  |
| <b>2. Nouveaux membres du CED et point sur l'équipe de l'EDR</b>                    | page 2  |
| <b>3. Campagne d'admission en doctorat 2023</b>                                     | page 3  |
| <b>4. Conditions d'admission en HDR</b>   | page 9  |
| <b>5. Évaluation HCERES – Vague D</b>   | page 12 |
| <b>6. Point cours intersemestres, visiting PhDs et parcours recherche</b>           | page 13 |
| <b>7. Point et questions divers</b>   | page 18 |
| <b>a. Candidature en master</b>   | page 18 |
| <b>b. Nouvelle Charte du doctorat</b>   | page 18 |
| <b>c. Nouveaux appels FSRD</b>  | page 19 |
| <b>d. Salles de soutenance</b>  | page 19 |
| <b>e. Premier bilan dispositif frais de scolarité des doctorants</b>                | page 19 |
| <b>f. Formation intégrité scientifique et VSS des doctorants</b>                    | page 20 |
| <b>g. Diplomation EDR – vendredi 30 juin 2023</b>                                   | page 21 |
| <b>h. Rentrée solennelle – 30 ou 31 août 2023</b>                                   | page 21 |

**Pierre FRANÇOIS** : Nous allons commencer. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce Conseil de l'École doctorale. Nous avons un ordre du jour qui nous permettra peut-être de terminer avant 14 h 30. Nous avons quelques sujets qui peuvent appeler des discussions un peu approfondies et sinon beaucoup, beaucoup de points d'information.

## **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 30 novembre 2022**

**Pierre FRANÇOIS** : Le premier point de l'ordre du jour, traditionnellement, consiste en la discussion et éventuellement l'approbation du procès-verbal qui vous a été envoyé du dernier Conseil qui s'était tenu fin novembre, voilà quelques mois. Je ne sais pas si vous avez pu en prendre connaissance et si vous avez des remarques sur le document qui vous a été envoyé. Pas de remarques, je considère donc que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 30 novembre 2022 est adopté.

## **2 – Nouveaux membres du CED et point sur l'équipe de l'EDR**

**Pierre FRANÇOIS** : Je voudrais commencer la réunion en faisant un point sur la composition du Conseil, notamment en souhaitant la bienvenue d'abord à Sophie DUBUISSON qui nous rejoint comme nouvelle Directrice du Centre de sociologie des organisations. Bonjour, Sophie, je ne sais pas si tu veux dire un mot, sinon nous sommes très heureux de t'accueillir ici.

**Sophie DUBUISSON-QUELLIER** : Merci, Pierre, mais je ne crois pas utile de dire un mot. Merci à toi.

**Pierre FRANÇOIS** : Très bien. Nous accueillons également Vincent FORRAY qui est le nouveau Directeur des études doctorales en droit. De la même manière, Vincent, si tu veux prendre la parole, sinon j'enchaîne. Merci en tout cas d'être avec nous. Je voulais par ailleurs faire un point sur la situation de l'équipe de l'École de la recherche. À bien des égards un point très triste puisque, comme vous le savez – je tiens à lui rendre hommage pendant ce Conseil – depuis le dernier Conseil nous avons eu à subir le départ brutal de Malika SADAoui mi-janvier. Ce départ a été extrêmement dur pour beaucoup, beaucoup de gens à Sciences Po et singulièrement pour les membres de l'équipe de l'École de la recherche. Nous lui avons rendu hommage à plusieurs reprises, entre nous. Nous nous sommes évidemment joints à sa famille pour ses funérailles à Sartrouville. Un hommage lui a été rendu la semaine dernière dans le jardin du 27, rue Saint-Guillaume. Cette perte a été extrêmement brutale et elle laisse un gouffre immense qui n'est évidemment pas seulement un gouffre fonctionnel, mais aussi un gouffre affectif. Elle était quelqu'un de très, très important dans l'équipe et qui mettait énormément de liant à l'intérieur de l'équipe. Son départ nous a donc énormément affectés et je tenais à le rappeler, à le dire ici, même si évidemment, pour toutes et tous autour de cette table virtuelle, il n'y a pas d'informations nouvelles. Ce départ est, pour nous, extrêmement dur. Nous accueillons par ailleurs, en termes d'évolution de l'équipe, cette fois-ci sur un mode plus heureux, Julijana LECHERF. Elle va être plus particulièrement en charge de deux dossiers dont nous allons parler sur le fond tout à l'heure. Elle est en charge de la gestion et de la construction de l'offre de cours intersemestres qui étaient un peu à la cape depuis plusieurs mois faute de pouvoir confier ce dossier, qui est un dossier assez lourd, à quelqu'un qui pouvait s'en occuper de manière vraiment frontale et systématique. Julijana va par ailleurs s'occuper des visiting PhD qui est un autre dossier très important sur lequel je vous donnerai quelques éléments dans les minutes qui viennent. Elle va également travailler et s'assurer du travail d'assistante pour Imola et pour moi.

Dernier élément que je vous signale parce que je crois qu'il faut voir cela aussi comme des symptômes des difficultés que nous traversons en termes de charge de travail, Marie-Hélène KREMER est en arrêt maladie depuis désormais plusieurs semaines. Nous avons appris avant-hier la prolongation de son arrêt jusqu'au 19 avril. Marie-Hélène est la responsable administrative de la science politique avec Shan. Actuellement, la science politique est donc gérée par une seule responsable administrative. Je rappelle que la science politique représente la moitié de nos doctorants, donc à peu près 150 doctorants, et la moitié de nos masterants, donc au total 200 masterants qui sont actuellement gérés par une seule responsable administrative. Évidemment, nous aidons beaucoup Shan QIN-PETIT, autant que nous pouvons le faire, mais nous sommes quand même dans une situation de très, très grande tension,

extrêmement difficile. Je sais que certains enseignants-chercheurs se sont parfois étonnés que les réponses arrivent plus lentement, etc., mais c'est parce qu'en réalité nous sommes obligés de nous démultiplier et d'essayer d'aider Shan autant que faire se peut. Marie-Hélène était extrêmement fatiguée, elle avait besoin de se reposer. C'est vrai aussi que, par conséquent, la charge de travail qu'elle assurait, qui était considérable, pèse désormais sur Shan avant tout, pèse également sur Arnaud et sur Imola, les choses sont donc compliquées. Je voulais faire ce point pour que vous compreniez aussi que nous sommes dans une situation qui n'est pas facile actuellement. Avec le départ de Malika, avec l'arrêt de Marie-Hélène, nous nous retrouvons vraiment dans une situation, sur un plan cette fois-ci purement fonctionnel, qui n'est vraiment pas simple. Je tenais à le dire pour que vous puissiez comprendre et éventuellement relayer, s'il vous plaît, auprès de vos équipes le fait que c'est cette situation-là qui est la nôtre en ce moment. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point, je ne sais pas si cela appelle des remarques de votre part. Si vous n'avez pas de remarques, je vais passer immédiatement au point 3.

### **3 – Campagne d'admission en doctorat 2023**

**Pierre FRANÇOIS :** Je vais faire un tour des disciplines sur la campagne d'admission en doctorat dont la première partie s'est achevée il y a deux semaines, je crois. Nous avons fait le Comex voilà deux semaines. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures et un certain nombre de doctorantes et doctorants ont d'ores et déjà été admis sous réserve de financement ou, pour certaines et certains, avec des financements. Je vous propose de faire un point rapide. Je précise tout de suite pourquoi le droit ne fera pas partie de ce tour de table, parce que le calendrier du département de droit a été un peu décalé de telle sorte que ce dernier puisse coller davantage au calendrier international de l'admission en doctorat. Nous avons décidé de faire une expérience sur cette année et l'année prochaine pour essayer de coller le plus possible au calendrier de recrutement des grandes universités internationales en droit. Je vais donc commencer immédiatement avec l'économie, Pierre-Philippe, peux-tu faire un point rapide sur la campagne d'admission en doctorat ?

**Pierre-Philippe COMBES :** Oui, tout à fait. Nous avons reçu, en économie, vingt-neuf candidatures. Deux de nos étudiants de master de l'année précédente qui avaient fait des pré-doc entre-temps, quatre d'universités françaises et vingt-trois autres d'universités étrangères. Nous avons donc fait un classement. C'est un peu compliqué parce que chez nous, à cette époque de l'année, ce sont des gens qui sont sur le marché international, les PhD américains notamment, qui mettent en concurrence Sciences Po avec d'autres universités. Nous avons donc décidé, en Comex de l'ED, de proposer aux deux étudiants qui avaient fait le master chez nous et terminé dans le haut de la promotion en ayant 18 à leur mémoire de master de les prendre, mais également de leur proposer une allocation. Un de ces deux étudiants est pris à Columbia de façon sûre avec un financement et se trouve sur liste d'attente, mais très haut, à Stanford aussi, il est donc probable qu'il ne vienne pas. Nous attendons de voir, il n'a pas encore pris sa décision. La deuxième étudiante a des offres à Barcelone et Florence, elle est hésitante. Ensuite, nous avons classé deux étudiants, un venant justement de Barcelone, Pompeu Fabra, et un d'Oxford. Ils n'ont pas répondu, mais nous espérons qu'ils vont venir. Nous avons mis une cinquième personne sur liste d'attente, mais elle a une proposition d'offre à la Banque centrale européenne à Francfort. Sa décision n'est pas prise, mais cet étudiant aimerait peut-être faire un an de stage à la Banque centrale européenne, ce qui complèterait sa formation, avant d'éventuellement commencer un PhD. Donc, s'il y a un désistement dans les quatre premiers, ce n'est pas sûr que cette cinquième personne viendra. Par ailleurs, nous avons deux étudiants normaliens qui vont candidater sur des bourses de l'ENS, donc qui ont été admis sous réserve de financement. Une dernière personne de l'Université de Bologne a été aussi admise sous réserve de financement et elle devrait avoir un financement de UniCredit sur deux ans et complété par un an de financement de Ghazala AZMAT qui est au département sur son ERC.

**Pierre FRANÇOIS :** Merci beaucoup, Pierre-Philippe, pour cet aperçu sur le marché toujours mouvementé des économistes. Nous nous réjouissons évidemment d'avoir certains de nos masterants recrutés dans de très bonnes universités américaines, mais nous mesurons aussi le fait qu'il s'agit d'un exercice vraiment très, très compétitif. Marion, pour l'histoire.

**Marion FONTAINE** : Pour l'histoire, nous avons reçu cinq candidatures. Comme souvent en histoire, nous recevons peu de candidatures pour cette première session. L'essentiel des candidatures est plutôt au printemps. Parmi ces cinq candidatures, nous en avons retenu deux. Une que nous avons immédiatement admise et que nous avons proposée pour une bourse doctorale qu'elle a obtenue, c'est Alice FIGES. Elle sort notamment de Columbia et souhaite travailler sous la direction de Mario DEL PERO sur les mouvements altermondialistes dans le cadre de la fin de la guerre froide et notamment dans leur dimension écologique. Nous sommes donc très contents de pouvoir accueillir une telle candidate qui correspond tout à fait effectivement à des profils de candidats que nous souhaitons recruter. Nous avons également admis, sous réserve de financement une seconde étudiante, Alexandra KOROLEVA, qui est russe, qui a fait ses études pour partie en Russie pour partie à Budapest et à Vienne et qui souhaite travailler sous la direction de Sabine DULLIN sur les élites académiques postsoviétiques, notamment dans les périphéries de l'ancienne Union soviétique. Cette candidate a déjà dit qu'elle se présenterait et elle se présentera pour l'examen oral des candidatures aux bourses doctorales au mois de juin.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Marion. Pour la sociologie, Ettore.

**Ettore RECCHI** : Bonjour à toutes et à tous. Comme pour l'histoire, pour la sociologie ce n'est pas une échéance traditionnellement importante. Néanmoins, nous avons reçu quatre candidatures. Une première candidature avec un projet sur les inégalités des genres dans l'espace digital, potentiellement encadrée par Achim EDELMANN et Jean-Philippe COINTET au Médialab. Un projet qui a été jugé très solide et prometteur par le Comité de thèse. Nous l'avons donc déjà admise aux auditions en juin prochain pour l'attribution d'un contrat. Après, il y avait trois candidatures pour en fait des cotutelles. une cotutelle avec l'Université de São Paulo, mais le Comité de thèse a écarté cette possibilité pour des raisons substantielles, les faiblesses du projet, mais aussi le manque d'un financement qui est un prérequis essentiel pour l'admission en doctorat à Sciences Po. Après, deux candidates issues du même établissement, l'Université Bicocca de Milan, une université publique. Les deux projets ont été jugés intéressants et plutôt bien ficelés. Le Comité de thèse a donc accepté la cotutelle de ces thèses par Tommaso VITALE et Bruno COUSIN. Nous attendons les autres candidats pour la prochaine échéance du mois de mai, merci.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Ettore. Colin.

**Colin HAY**: Merci bien. All 49 dossiers were read in detail by myself, by at minimum 2 additional evaluators for each of the three mentions (including, in each case the relevant RS); and by the proposed supervisor where there was one and the dossier was deemed potentially short-listable; those short-listed were then passed to the proposed research centre for further evaluation. All were then discussed by the comité de these. This year we short-listed 10 (2 in PT; 7 in CP; 1 in IR) all of which were then presented to COMEX. Of the 10, 3 are for the CEVIPOF; 2 for the CEE; 5 for the CERI. But we asked for firm admission for only four (two who had secured external funding; two with a CD); for a further 3 we proposed admission SRF and for the remaining 3 we asked to hold the application on file for reconsideration in June.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Colin. Comme Colin nous le disait, je crois que le diagnostic était porté sur la science politique est valable pour un peu toutes les disciplines. Nous avons, aujourd'hui, des candidatures qui sont à peu près stabilisées en volumes, mais qui sont excellentes en qualité et qui ont plutôt tendance à s'améliorer en qualité à mesure que les années passent. Dès lors, le vrai sujet pour nous c'est de faire en sorte – comme je le disais à propos de l'économie, mais l'économie n'est pas la seule dans ce cas-là – que les étudiants que nous acceptons viennent effectivement chez nous. Ce n'est pas du tout évident : nous sommes effectivement aujourd'hui sur la carte des meilleures formations à la recherche en Europe, nous sommes très clairement identifiées, nous attirons de très bons candidats, mais qui parfois, du coup, sont aussi pris dans d'autres maisons et vont ailleurs. Il s'agit donc d'une étape importante et cela signifie que la route est encore longue. Je ne sais pas si vous avez des réactions ou des questions sur ces éléments-là, Jan ?

**Jan ROVNY** : Merci beaucoup. Je suis très content de voir que nous sommes en train d'expérimenter le fait de pouvoir se caler au calendrier international. C'est bien de le faire en droit et je me demandais si on pouvait le faire aussi en science politique parce que nous avons aussi un calendrier international que nous ne suivons pas. Nous avons soumis une proposition de le faire il y a quelques années, je ne sais pas s'il y avait vraiment des réactions, mais je crois qu'on pourrait faire la même chose en science politique, cela serait très bien pour nous et pour la qualité de nos candidats. Merci.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Jan. Alors, cette question du calendrier est un casse-tête absolument épouvantable. Nous jonglons entre deux types de contraintes. D'un côté la volonté d'essayer d'unifier le plus possible nos procédures d'une discipline à l'autre afin de favoriser l'identification de notre école comme une école au même titre que les graduate schools américaines ou que Florence, par exemple. On essayait donc de faire en sorte que les calendriers soient le plus possible synchronisés d'une discipline à l'autre, ce que nous avons fait jusqu'à l'an dernier. D'un autre côté, il y a aussi la volonté d'essayer de se caler le plus possible sur les calendriers disciplinaires qui sont parfois assez disjoints. Suite à de nombreuses discussions avec Dina WAKED en droit qui était, jusqu'à décembre 2022, la DED en droit, nous avons constaté que nous étions effectivement décalés par rapport au calendrier en droit et nous avons donc décidé de faire une expérience dont nous tirerons les bilans après deux campagnes, je pense, une seule campagne ce n'est, à mon avis, pas suffisant. Nous essaierons de voir si effectivement cela change quelque chose sur le nombre et surtout la qualité des candidatures que nous recevons. En science politique, quand nous avons mené cette discussion-là, nous avons fait un point, précis et circonstancié, pour voir si nous étions complètement décalés dans les autres disciplines et il semblait qu'en science politique, en histoire, en économie et en sociologie nous pouvions conserver le calendrier actuel sans être trop décalés. Nous étions parvenus à cette conclusion, notamment lors de la discussion que nous avons eue qui était très approfondie là-dessus à Dijon l'an dernier. Là encore il faut qu'on arrive à composer avec ces deux systèmes de contraintes. Il est vrai, par ailleurs, que nous ne sommes pas dans la situation dans laquelle nous étions cinq ans auparavant où l'École n'était pas identifiée comme telle sur le marché européen. Désormais elle l'est, nous le voyons, nous pouvons donc peut-être nous donner davantage de flexibilité calendaire désormais. Je préfère procéder là-dessus avec doigté. Je constate que, par ailleurs, en science politique, nous arrivons à attirer d'excellents candidats même si notre calendrier n'est pas complètement synchrone et nous avons donc, de fait, une capacité d'attraction. Pour l'instant, nous composons comme cela, mais je ne suis pas braqué et je suis ouvert à la discussion. Nous avons bougé les choses en droit, nous pouvons les bouger ailleurs. Je te redonne la parole, Jan.

**Jan ROVNY** : Merci. Je ne me souviens pas d'une discussion à Dijon, c'était probablement avec le Comex.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui, c'était avec le Comex, tout à fait.

**Jan ROVNY** : D'accord. Je ne peux pas imaginer qui peut argumenter qu'un recrutement en juin n'est pas décalé par rapport au marché international. Je suis sûr que nous avons beaucoup de bons candidats en science politique, mais je suis sûr que nous pourrions avoir de meilleurs candidats et retenir de meilleurs candidats qui partent soit à Florence soit aux États-Unis soit en Angleterre qui prennent toutes les décisions en mars, bien sûr avant avril. Je trouve cette explication un peu difficile à accepter, pardon.

**Pierre FRANÇOIS** : C'est pour cette raison que le calendrier est dédoublé depuis au moins quinze ans maintenant. Les candidats qui sont sur le marché, dont on considère qu'ils sont susceptibles effectivement d'être sur le marché international, on peut leur faire des offres dès le mois de mars en l'occurrence, c'est tout à fait possible de le faire. Ça, c'est la décision du Comité de thèse, si tu veux. L'École de la recherche donne la possibilité de le faire et en économie c'est massivement ce qui se fait. Il arrive souvent que, en économie, nous fassions des propositions à des gens qui ne les prennent pas, mais nous sommes sur ce marché-là aussi. Après, il y a aussi la volonté effectivement de maintenir la session de juin qui, elle, fait sens par rapport au marché français, par rapport à nos étudiants et par rapport au marché français. Nous sommes toujours pris dans la même tension, que je préfère voir comme une richesse, qui est le fait que nous sommes dans deux espaces. Nous sommes à la fois dans un espace international et dans un espace qui est un espace français. Nous avons, avec ces deux calendriers, une

forme de souplesse, mais si nous voulons accueillir des étudiants de haut niveau qui sont sur le marché que tu décris, nous pouvons le faire dans le calendrier actuel. Colin, je ne sais pas si tu veux compléter.

**Colin HAY** : There are a number things I think could be said and maybe it's important to say. The first one actually is that most of the international candidates don't apply in the first round. I think there is a risk to go to an earlier submission date we would just end up with fewer dossiers than we get at the moment. The second difficulty is that it has been our procedure and our practice across de l'Ecole de la recherche for a long time not to make offers to students who have not yet a masters thesis grade. If we would move to a single early calendar we would have to move to a system in which we essentially guessed the mark that our own students would get whilst making the actual masters thesis irrelevant.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Colin. Pierre-Philippe, Jan puis Mirna.

**Pierre-Philippe COMBES** : Je voulais simplement dire un peu comment nous fonctionnons en économie. Nous préférons que nos candidats de master de M2, de l'année, candidatent en juin parce que nous avons l'information sur le mémoire et la façon dont s'est passé le mémoire, l'interaction avec le Directeur de thèse, etc., ce sont des choses absolument cruciales. Nous voulons donc avoir cette information. C'est pour cette raison que nous leur annonçons que, a priori, pour eux, ils doivent candidater en juin. Maintenant, simultanément, ceux que nous avons identifiés déjà en M1, qui ont fini en tête de promo en M1 et qui nous ont indiqué, au cours de discussions informelles, être sur le marché, etc., nous allons effectivement les voir, mais un peu individuellement, et sans annoncer à tout le monde qu'ils peuvent candidater en février, pour leur dire qu'ils ont effectivement quand même la possibilité de candidater en février et que, justement, si nous savons qu'ils ont des chances de partir, on leur dit « candidatez en février, pas sûr que vous aurez votre bourse, mais éventuellement ». Cette année, il s'avère qu'aucun n'a candidaté en janvier parce qu'aucun n'avait montré des signes de vraiment aller sur le marché, n'était vraiment exceptionnel, etc. En revanche, l'année dernière – c'était Sergei qui s'en occupait à l'époque – on sentait bien qu'une candidate allait potentiellement partir, elle a candidaté en février, le Comex lui a donné une allocation en février et finalement, effectivement, elle est restée. L'idée est donc d'utiliser cela vraiment avec parcimonie parce que, encore une fois, quand même, pour nos étudiants de M2, nous préférons les avoir au bout et avoir toute l'information et cette information cruciale du mémoire de master pour donner les allocations. Nous essayons donc de jouer un peu sur les deux tableaux. Comme le disait Colin, nous avons ce problème qu'il faut quand même garder assez d'allocations pour nos propres candidats sinon nous allons nous tirer une balle dans le pied par rapport à notre propre master, donc cet équilibre est effectivement un peu difficile, mais j'ai l'impression que nous y arrivons à peu près.

**Pierre FRANÇOIS** : Par ailleurs, ce qui tend à se développer, pour compléter, si tu m'y autorises Pierre-Philippe, en économie, mais ça se développe aussi dans d'autres disciplines, c'est le fait que nous avons des masterants qui, à l'issue de leur année de master prennent un an pour préparer leur projet de thèse puis qui candidatent au bout d'un an, c'est le cas des deux candidats que vous avez admis cette année. Nous avons souvent des masterants qui sont très jeunes et par conséquent passer une année à se tester, à étoffer le dossier, à travailler le projet, ce n'est pas forcément une mauvaise manière de faire pour construire une candidature en thèse efficace.

**Pierre-Philippe COMBES** : Les étrangers font cela aussi, c'est donc cela qui nous aide aussi. De toute façon, maintenant, les tops programmes américains, on n'y rentre pas sans prédoc. Comme ils font cela, s'ils veulent vraiment entrer dans le top ten américain, ils vont devoir de toute manière devoir faire cela, il n'y a donc pas de soucis non plus.

**Pierre FRANÇOIS** : Jan.

**Jan ROVNY** : Thank you. Sorry to insist but there is the [...] possibility that we do the same way as everyone else does, I mean everyone else [...] one of my excellent students just get offered at Oxford. They clearly offered her before knowing how her master's thesis would look like. They obviously will expect to see what the master's thesis looks like before she actually enters Oxford. We could do exactly the same thing and have everyone including our students applying in February, March, we evaluate

them, we will know enough about them to have a decent sense about where they stand and we offer them all obviously, conditionally that they produce a good master's thesis what we will see in June. We can create a list, an ordered list, and then we will just go down that list in case someone doesn't manage to do what we would expect them to do. But, you know, my student will leave for Oxford because she has that offer, she's not gone away around to see if someone giving her position in June. And this is now the third student that I have lost this way, so I think we can do a lot better and it would not be so radical, it would just be what other international institutions, that we're comparing ourselves to, are doing.

**Pierre FRANÇOIS** : Je réagirai après. Mirna.

**Mirna SAFI** : Je ne vais pas être très longue. Je suis d'accord avec ce que Jan vient de dire. Je pense que, aussi, d'après notre expérience, nous avons eu un peu des débats similaires quand nous avons réfléchi en socio aussi à faire deux calendriers. Nous avons eu un peu les mêmes types d'arguments et je pense que les arguments sont entendables, mais finalement nous trouvons toujours des solutions en pondérant un petit peu différemment les deux dates et en faisant en sorte de sélectionner des candidats, quand ils sont vraiment, vraiment au-dessus de la barre, plus rapidement. En fait, cela nécessite des ajustements, mais je pense aussi qu'il faut rappeler que le mythe selon lequel on aurait un concours unique qui met ensemble tout le monde n'est pas tout à fait, en réalité, aussi respecté parce que nous avons parfois des financements différents, etc. Je pense que nous pouvons y arriver et il faudrait que nous échangeons un peu aussi sur les bonnes manières de faire en ayant en tête que cela crée, de facto, une inégalité de traitement entre deux types de candidatures, mais qu'une vision globale, qui nous permet de distinguer ceux qui sont vraiment au-dessus du lot et qui sont déjà prêts, nous permet en fait de remédier à ces inégalités.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Mirna. Séverine.

**Séverine DUSOLLIER** : Bonjour à tous. Juste quelques informations sur la manière dont nous organisons cela en droit, mais vous avez déjà eu les informations, pour certains d'entre vous, par Vincent et les autres se souviennent pourquoi Dina avait souhaité changer le calendrier. Nous, en effet, la difficulté que nous risquons d'avoir et nous verrons, c'est la raison pour laquelle nous faisons le test, c'est aussi par rapport aux étudiants français que nous avons en master. Souvent, ceux qui faisaient un mémoire de master et qui posaient leur candidature en mai, juin, venaient de terminer leur mémoire de master et donc la préparation de leur dossier pour le doctorat en pâtissait un peu. De toute façon, nous ne les sentions pas toujours prêts. Nous verrons donc si nous les perdons ou si le fait de leur donner une année supplémentaire permettra de renforcer la qualité de leur dossier. Nous, la grosse difficulté que nous avons, c'était des étudiants qui recevaient une offre d'Oxford, d'ailleurs, de Florence, et qui souhaitaient, par souci de sécurité, accepter l'offre alors qu'on leur disait qu'on allait pouvoir maintenir l'offre jusqu'en juillet, mais nous allons voir ici la manière dont cela se passe. L'autre difficulté qui subsiste quand même, et je sais qu'elle sera difficile à régler, c'est la difficulté d'avoir des étudiants que nous sélectionnons en juillet, notamment internationaux, et on se retrouve alors avec de grandes difficultés d'obtention de visa dans les temps pour arriver en septembre. Cette difficulté s'est accentuée ces dernières années et nous avons parfois des doctorants qui arrivent en octobre, en novembre, en raison de difficultés d'obtention de visa quand ils ont une information de Sciences Po aussi tard. Je voulais en parler parce que je pense que nous allons avoir ce problème de plus en plus fréquemment.

**Pierre FRANÇOIS** : Absolument. Colin.

**Colin HAY** : Let me just respond very quickly, in all humility to Jan. I would be very happy to take that proposition and to consider it further. But personally I don't think the solution you propose is the solution because the offer that would be made to these high performing students, would still be a conditional offer. The student has a firm offer from Oxford and a conditional from Sciences Po. If this student is inclined to go to Oxford she'll go to Oxford anyway because Oxford is offering a studentship now, we could only offer in the arrangement you suggest a conditional studentship and the conditionality is the key.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup.

**Sergeï GURIEV** : I think actually Oxford or Cambridge make also conditionals offers.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci, Sergeï. Ettore, pour une dernière remarque sur ce sujet.

**Ettore RECCHI** : I see the point of Jan raises but I also sympathise with Colin's response. Let me be lightly provocative. I think we shouldn't be concerned about our master's students getting offers from Oxford or Cambridge. I think this is good news. I rather be more concerned about attractive students, rather than losing them. We are not losing them. They are having a good career in front of them, let them go, let's try to be attractive in the other hand for master's students from Oxford or Cambridge and coming via des PhD à Sciences Po.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci, Ettore. Nous n'allons pas clore cette discussion qui a accompagné de nombreuses années. C'est une discussion passionnante, compliquée, qui, à mon avis, ne peut déboucher que sur des solutions qui sont des solutions un peu nuancées dans lesquelles on essaie de tenir des formes d'équilibre. Vous l'avez compris, je pense, j'ai été clair sur les contraintes dans lesquelles on doit se débattre au niveau de l'École dans son ensemble. J'irais complètement dans le sens de ce que disait Colin, pour moi ces discussions doivent avant tout se mener dans les départements et les propositions doivent émaner de manière consensuelle des départements. Ensuite, interviendront les contraintes propres de l'École, qui ne sont pas nulles, j'ai été transparent là-dessus, la discussion avec le droit a été compliquée, longue. Je pense que nous arrivons désormais à un niveau de maturité et de visibilité qui nous permet d'être plus souples. Je ne ferme donc absolument pas la possibilité à cela. Simplement, ces discussions, je sais qu'elles ne font pas consensus dans les départements. Donc, avancez et nous, après, ce que nous allons essayer de faire, c'est le plus possible d'essayer de faire, comme le disait Mirna tout à l'heure, de trouver des solutions qui sont des solutions customisées pour essayer, quand des étudiants sont vraiment susceptibles de nous rejoindre et que nous avons vraiment envie de les avoir, de trouver des solutions ad hoc. C'est ce que nous avons réussi à faire les années précédentes. Il y a assurément de la perte en ligne, mais là encore, comme le disait Ettore, l'un de nos étudiants qui s'en va pour aller au MIT ou à Oxford, personnellement je ne vois pas cela comme un échec. Ce sont des trajectoires qui, en tout cas pour eux, sont très, très positives. Là encore, nous reviendrons sur ce sujet à de très nombreuses reprises et je ne suis absolument pas en train d'apporter un point final à une discussion qui reste, à mon sens, fondamentalement ouverte, mais qui, je le crois, doit avant tout se mener à l'intérieur des départements. Nous passons, si vous le voulez bien, au point 4.

#### **4 – Conditions d'admission en HDR**

**Pierre FRANÇOIS** : Cet autre sujet délicat a trait aux conditions d'admission en HDR. Il s'agit plutôt d'une bande-annonce qu'un point sur le fond même du dossier. La mise sur l'agenda de cette question n'est pas l'initiative de l'École de la recherche. Ce n'est pas moi ou le Comex de l'École qui avons décidé de mettre sur l'agenda cette question qui est une question dont nous savons qu'elle est potentiellement épineuse, compliquée, controversée. Simplement, il y a eu à plusieurs reprises, lors du Conseil scientifique, des discussions, des discussions d'ailleurs passionnantes. Une première discussion sur la procédure d'admission en HDR et sur le rôle de l'École de la recherche et du Comex dans la procédure d'admission en HDR et une deuxième discussion – qui, à mon sens, est beaucoup plus ouverte – sur la question des critères que la communauté académique de Sciences Po ou ses départements doivent vérifier pour autoriser l'inscription en HDR à Sciences Po.

Sur le premier point, je rappelle le fonctionnement actuel et les raisons qui le motivent. Le fonctionnement actuel c'est que quand un candidat souhaite s'inscrire en habilitation à diriger des recherches, le dossier commence par arriver au Comex et le Comex rend un avis. La première personne à rendre l'avis parmi les DED qui regardent ces dossiers, s'il s'agit d'une HDR en socio, c'est le DED de socio qui rend un avis, si c'est en histoire, c'est le DED d'histoire, etc. Cette évaluation-là est superficielle, cursive, formelle. Ce n'est pas une évaluation aussi approfondie que celle qui interviendra dans un deuxième temps. L'idée c'est de s'assurer que le dossier, quand on le regarde formellement, coche a priori les cases d'un dossier qui peut prétendre à une habilitation. Je prends juste un exemple, on s'assure que le ou la candidate à l'habilitation à diriger des recherches a une thèse. Cela nous est



arrivé à plusieurs reprises d'avoir de hauts fonctionnaires qui arrivaient et qui voulaient passer une habilitation à diriger des recherches, mais qui n'avaient pas de thèse. Nous, nous vérifions si les gens ont une thèse ou s'ils n'en ont pas. Nous nous assurons aussi que le dossier de publication n'est pas complètement vide. Après, j'ai souhaité – nous avons déjà eu cette discussion – maintenir l'avis du Comex à ce niveau-là dès lors qu'il y avait derrière un avis beaucoup plus approfondi rendu par les départements. J'ai souhaité le faire pour une raison très simple, c'est que je ne souhaite pas qu'il puisse y avoir des discussions à l'intérieur du Comex dans lesquelles, par exemple, sociologues, historiens et politistes refusent à un économiste la possibilité d'être évalué par ses pairs pour une admission en HDR. Je pense que l'évaluation scientifique doit être avant tout faite par des membres de départements dans lesquels il s'agit de soutenir l'habilitation. Donc, une fois que cette évaluation-là, relativement superficielle, est faite, éventuellement avec des alertes, nous transmettons le dossier à la Direction scientifique et c'est la Direction scientifique qui, ensuite, désigne un rapporteur à l'intérieur du département concerné la plupart du temps et ce rapporteur doit, lui, procéder à une évaluation sur le fond beaucoup plus approfondie par rapport aux critères de la discipline. On peut évidemment revenir sur ce processus. A priori, moi, je ne le souhaite pas parce que je ne souhaite pas qu'on installe le Comex de l'École de la recherche dans une position qui est une position de censure, je pense que ça va introduire des discussions qui sont des discussions potentiellement extrêmement compliquées avec certains départements qui jugeront que le Comex n'est pas légitime à discuter le détail d'un dossier d'historien quand, dans le Comex, il y a une seule historienne. Je pense que l'on peut conserver ce rôle-là qui est un rôle de screening, de premier filtre, et ensuite l'évaluation sur le fond est faite par les départements.

Là, nous arrivons sur la deuxième question et c'est sur cette question-là qu'on nous a demandé de travailler vraiment sur le fond et quand je dis « nous », c'est le Comex, mais ce sont surtout les départements. L'idée c'est : quels sont les critères d'inscription en habilitation pour quelqu'un qui veut faire son habilitation à Sciences Po ? Sur plusieurs cas particuliers qui sont arrivés dans le Conseil scientifique, cette question des critères a été soulevée et il est apparu, lors des discussions auxquelles j'ai pu assister, que les critères n'étaient pas clairement et précisément énoncés ou en tout cas pas dans toutes les disciplines. Par conséquent, Sergeï m'a demandé que les DED se retournent vers leurs communautés respectives et organisent à l'intérieur de ces communautés une discussion pour essayer d'identifier ce que pouvaient être les critères d'inscription en HDR en économie, en droit, en histoire, etc., etc. Nous sommes au début de cette discussion. Là, les DED doivent organiser cette discussion et l'idée est de revenir au Comex de l'École qui doit se tenir au mois de mai pour faire une première synthèse. J'insiste sur un point qui est, à mon avis, vraiment très important, c'est que dans mon esprit en tout cas, je veux que ce soit parfaitement clair, ces critères n'ont pas vocation à être convergents d'une discipline à l'autre. C'est-à-dire que je ne pense pas qu'on soit appelé à demander à un historien qui souhaite s'inscrire en HDR à Sciences Po et à un économiste qui souhaite s'inscrire en HDR à Sciences Po le même type de dossier scientifique. Les critères d'excellence sont différents d'une discipline à l'autre, ils peuvent être par ailleurs hétérogènes à l'intérieur d'une même discipline. Il me semble que ce n'est pas une bonne méthode de se dire qu'il faut qu'on arrive à des critères qui seraient des critères complètement homogènes d'une discipline à l'autre et c'est a priori dans cette direction-là que le Comex fera ses propositions, sauf si évidemment, par miracle, tout le monde est d'accord pour avoir exactement la même liste de critères, ce dont je doute fort. Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne sais pas si ce point-là qui, vous le voyez, est une bande-annonce, appelle des réactions de votre part, je vous donne la possibilité de réagir si vous le souhaitez. Mirna, tu as levé la main.

**Mirna SAFI** : Merci, Pierre. Je voulais juste signaler un point supplémentaire, dans mon esprit il y a un moment où l'École doctorale checke un peu le dossier administratif. Il y a eu un couac récemment. Je suis d'accord avec le fait que les disciplines peuvent avoir des critères un peu différents pour la HDR, en revanche, administrativement, il faut un dossier où il y a quand même un manuscrit pour tout le monde, j'ai l'impression, une partie de manuscrit, quelques pages. C'est d'ailleurs écrit sur le site, je pense, de l'École de la recherche. Il faut quand même que cela soit aussi vérifié par vous parce que c'est important d'arriver au CS avec un dossier complet. Cela crée un petit peu des complications parce qu'après on parle des critères alors qu'en fait il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de critères, il y avait vraiment un problème dans le dossier. Après, concernant quand même les critères de chaque département, je pense quand même utile que nous ayons une discussion, même si j'entends qu'il faut

qu'ils soient différents. Comme nous venons de le faire, discuter entre nous sur les calendriers, il est quand même utile de les aligner un petit peu et de voir à quel point ils sont différents.

**Pierre FRANÇOIS** : Il faut qu'ils soient explicites. Moi, je ne serais pas complètement surpris qu'entre certaines disciplines ils puissent assez facilement converger. Je n'ai pas de problèmes par rapport à cela. Par rapport à ce que tu disais sur la nécessité de la surveillance du contenu des dossiers, etc., effectivement de temps en temps il y a des ratés et parfois le dossier que l'on fait remonter au CS est trop light parce qu'il n'est pas regardé d'assez près et donc parfois on se plante, c'est certain.

**Mirna SAFI** : Le département n'a pas vraiment de rôle dans l'expertise. Si je ne me trompe pas, le département ne regarde pas vraiment dossier par dossier les HDR, cela passe directement en CS, non ?

**Pierre FRANÇOIS** : Non, non, pas du tout, une évaluation est faite. Il faudrait qu'on ait cette discussion avec Bénédicte BARBÉ, j'ai été surpris de constater que certains dossiers de sociologie étaient évalués par des économistes, ça m'a un peu étonné, mais la logique c'est que le dossier, une fois qu'il est checké, qu'il est filtré par le Comex de l'École, il est ensuite envoyé au département et dans le département il y a un rapporteur qui fait un rapport précis et circonstancié et qui lit le contenu du dossier pour le coup. C'est sous cette forme qu'il arrive au Conseil scientifique, c'est fort de l'avis qui est donné, un avis précis, circonstancié, appuyé sur la lecture des papiers qui nous sont fournis, etc., et ça, c'est normalement fait par un membre du département. Là encore, récemment, j'ai pu constater que parfois des dossiers de socio étaient évalués par des économistes, ce que je trouve un peu étrange et j'aimerais bien que la symétrie soit vraie. Ce sont des points qui sont des points latéraux, ce n'est pas grave, ce n'est pas compliqué à corriger. Je crois que le point crucial ici c'est vraiment la nécessité, qui ressort des discussions au Conseil scientifique, de voir les différents départements être capables de faire une liste de critères qui permet de dire : pour vous inscrire en HDR à Sciences Po il faut que vous ayez tel et tel type de dossiers, des articles, des livres, etc.

**Mirna SAFI** : Je comprends mieux, pardon. Je n'avais pas bien compris au début de ton propos, maintenant je comprends mieux. Je n'ai pas un avis très tranché là-dessus parce que dans le CS parfois on rapporte sur des dossiers de promotion, y compris de manière interdisciplinaire. La pratique ici, à mon sens, ce n'est pas vraiment une évaluation mais plutôt une discussion, il y a des membres du département de socio qui sont là, donc je ne sais pas, je m'interroge sur est-ce qu'à ce stade c'est vraiment important que le rapporteur soit de la même discipline, parfois les sujets sont proches et j'ai déjà vu des historiens rapporter sur des sujets qui sont proches de la démographie, ça les intéressait et ça matchait bien. Ce n'est pas une forme d'évaluation complexe, c'est rapporter sur le dossier et ensuite on discute.

**Pierre FRANÇOIS** : Là encore, ce sont des discussions, j'ai donné mon sentiment, je pense que c'est mieux quand ça se joue à l'intérieur d'une même discipline, mais s'il existe un consensus pour que ça ne le soit pas, dont acte, j'en prendrai acte. Tous ces éléments-là sont des éléments qui ont vocation à être discutés, à être clarifiés et à être explicités. Ettore.

**Ettore RECCHI** : Dans cette discussion, je ne retiens pas les aspects formels, je trouve qu'il peut y avoir des améliorations, des ajustements. Je trouve qu'il existe plutôt un problème qui me concerne, j'ai vu dans les derniers mois une prolifération de demandes de HDR en sociologie qui étaient plus ou moins formellement correctes, mais qui variaient beaucoup en termes de qualité de candidats. Je trouve qu'il faut accepter tous les candidats s'ils remplissent certains critères formels, on le fait dans l'intérêt de la maison. Moi je pense que c'est dans l'intérêt de Sciences Po que l'on retienne les candidats en HDR qui sont d'un niveau, disons le top 5% de la discipline. Les autres, on dit poliment non. Ça nous intéresse, je ne sais pas. Nous avons intérêt à afficher qu'on accepte une grande palette de candidats, mais c'est à décider politiquement. Je me remets à une décision politique, je pense qu'il y a une décision politique derrière cela plutôt qu'une question formelle, si tous les prérequis, une page, cinq pages, dix pages, sont remplis.

**Pierre FRANÇOIS** : Je suis d'accord avec toi pour dire qu'il s'agit d'une décision politique. En revanche, il y a un enjeu qui est un enjeu effectivement, qui est soulevé en CS par certains, qui est de

dire qu'en fait on ne peut pas avoir une politique d'excellence scientifique en thèse et une politique qui est plus laxiste pour l'habilitation à diriger des recherches, j'entends.

**Ettore RECCHI** : Voilà, c'est justement ça.

**Pierre FRANÇOIS** : J'entends l'argument. Il existe un autre argument qui peut, me semble-t-il, s'entendre aussi, c'est que l'habilitation c'est un lien avec la communauté des enseignants-chercheurs qui travaillent en France aujourd'hui et si on est beaucoup trop exigeant, c'est-à-dire que si on attend des candidats à l'habilitation à diriger des recherches à Sciences Po que ce soit des gens qui aient un dossier suffisant pour obtenir une tenure à Sciences Po, on va fixer une barre qui va, de facto, nous couper de toute une partie d'enseignants-chercheurs qui travaillent à l'université française aujourd'hui dans des conditions extrêmement difficiles, qui sont des chercheurs de grand mérite et de grand talent, mais qui n'ont pas la possibilité d'avoir des dossiers de publication parfois aussi chatoyants que ceux qui peuvent être produits dans des établissements qui sont les établissements où le confort est plus important et je pense que se couper totalement de cette communauté-là, c'est une mauvaise idée. En tout cas, moi, ça serait ma position et je plaiderai pour quelque chose d'un peu plus équilibré. Mais, là encore, c'est une discussion qui est une discussion ouverte et tu as tout à fait raison lorsque tu dis que c'est une décision qui est une décision politique et si la décision politique va dans un sens qui moi ne me convient pas, dont acte là encore. J'organise une discussion, je ne la préempte pas. D'autres réactions là-dessus ? Non. En termes de calendrier, l'idée c'est, dans le mois et demi qui vient, qu'il y ait une ou deux réunions organisées à l'échelle des départements là-dessus et que l'on dresse un premier bilan en mai afin que je puisse revenir vers Sergeï pour lui dire là où nous en sommes et décider de la marche à suivre pour arriver à quelque chose de conclusif. Merci.

## **5 – Évaluation HCERES – Vague D**

**Pierre FRANÇOIS** : Un point sur l'évaluation HCERES. Il s'agit essentiellement d'un point d'information d'abord sur la nature de l'exercice. La vague dans laquelle nous sommes pris est une vague qui obéit à une logique un peu différente de celle qui prévalait lors de la précédente évaluation de l'École doctorale. Lors de la précédente évaluation de l'École doctorale, la formation doctorale était évaluée en fait de manière complètement disjointe entre d'un côté ce qu'il se passait à proprement parler dans l'École doctorale et ce qu'il se passait dans les laboratoires. Le rapport d'activité de l'École doctorale ne devait explicitement pas faire référence à ce qu'il se passait dans les labos, ce qui donnait un exercice un peu étrange, plein de trous en quelque sorte, puisque quand la formation doctorale se déroule pour l'essentiel dans les laboratoires, ne pas pouvoir y faire référence pour une École doctorale, c'est un exercice un petit peu compliqué. Là, les attentes de l'HCERES ont été modifiées, le tir a été modifié lui aussi et désormais ce qu'il s'agit d'évaluer, ce n'est pas l'École doctorale, mais c'est la formation doctorale. Donc, bien sûr les rapports des labos contiennent des éléments sur leur formation doctorale, mais le rapport de l'École doctorale doit contenir des informations sur ce qu'il se passe dans les labos et c'est la raison pour laquelle on s'est tourné vers les labos depuis plusieurs mois maintenant pour leur demander toute une série d'informations que nous n'avons pas, mais que les unités de recherche ont et qu'ils doivent nous faire remonter de telle sorte que l'on puisse se caler sur le nouveau référentiel, en gros la liste de questions auxquelles il faut que l'on puisse répondre. Alors, par rapport à cette remontée des données, un premier point pour dire qu'elle n'est pas purement formelle, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de remplir un tableau de, je ne sais plus combien, 970 cases je crois, bien sûr il s'agit de faire cela, mais derrière, nous, il faut que l'on puisse commenter ce tableau puisque les échanges que nous avons eus avec l'HCERES montrent que ce qu'ils attendent en termes de rapport de notre part, c'est en fait un commentaire de ce tableau, c'est une analyse des données qui nous sont remontées à l'intérieur du tableau et donc, pour nous, c'est à peu près impossible de se mettre à rédiger tant que nous n'avons pas les données. Il y a les éléments que nous pouvons commencer à réfléchir et nous avons en tête évidemment les grandes tendances et tout, mais quand même ce qui est attendu c'est vraiment : vous avez un tableau et vous devez en faire un commentaire. Ce n'est pas informel ce que je dis là, je sais qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses à faire, je signale que, et je les en remercie, nous avons reçu les données d'un peu plus de la moitié des laboratoires, donc je les remercie. Ça veut dire que nous avons une petite moitié des labos qui ne nous ont pas fait remonter leurs données. Il ne s'agit pas de rentrer dans du shame and blame, il s'agit simplement de vous faire comprendre et de vous sensibiliser, pour

ceux qui ne l'ont pas fait, que ce très gros travail – j'ai conscience du fait que ce travail est très important et là encore je remercie ceux qui s'y sont collés – est un travail qui, pour nous, est nécessaire. C'est-à-dire que concrètement si vous nous envoyez les données trois jours avant la remise du rapport, ça va nous mettre dans une position qui est une position à peu près impossible. Là, nous avons commencé à essayer de rédiger et en fait on se rend compte que c'est très, très difficile de rédiger quoi que ce soit tant qu'on n'a pas vos données, donc merci de le faire dans les meilleurs délais. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point 5. Je ne sais pas si vous avez des réactions là-dessus.

## **6 – Point cours intersemestres, visiting PhDs et parcours recherche**

**Pierre FRANÇOIS** : Point 6, un point un peu divers sur les intersemestres, les visiting PhD, les parcours recherche, etc. Sur les intersemestres d'abord, un mot pour vous dire que la structuration de cette offre c'est une histoire assez largement contrariée, c'est une suite de faux départs dont nous espérons qu'elle est désormais derrière nous puisque ça a d'abord été interrompu par le COVID, ensuite ça a été la structuration vraiment systématique de cette offre et ensuite la structuration d'une offre a été ralentie, considérablement ralentie par le départ de la personne qui en avait la charge. Désormais, Julijana est pleinement opérationnelle sur le dossier. Ce que l'on souhaiterait faire maintenant, c'est véritablement procéder à cette consolidation, d'abord un étoffement, et à une consolidation d'une offre de cours qui, je le rappelle, a vocation à être faite à des doctorants et aussi aux étudiants des research track dans les différentes écoles. Il y a donc une fenêtre d'opportunités qui va durer quelques mois pendant laquelle si vous avez des propositions à faire n'hésitez pas et les doctorants, si vous avez des demandes qui, à l'expérience, nous le savons, ne sont pas nécessairement et miraculeusement alignées sur les propositions que nous pouvons recevoir par ailleurs, il ne faut pas hésiter à le faire. Nous avons à plusieurs reprises fait des sondages auprès des étudiants un peu informels, nous avons eu des retours qui étaient souvent des retours, toute démagogie mise à part, passionnants et souvent très, très cutting-edge, donc vraiment n'hésitez pas à nous faire ces demandes et nous allons essayer de les structurer. Nous sommes actuellement en train de construire une nouvelle offre avec les labos du département et en particulier avec le médialab. Je vous donne un exemple de ce que nous sommes en train d'essayer de mettre en place, l'idée serait, à terme, d'essayer de mettre en place une offre un peu systématique en sciences sociales computationnelles qui ne serait absolument pas obligatoire, mais qui serait offerte aux doctorantes et aux doctorants des différentes disciplines. Nous allons, dès ce printemps, être en mesure de proposer trois cours de cinq jours. Un cours sur la mobilisation et l'usage des données digitales pour des chercheurs en sciences sociales qui utilisent R, un cours que fait en anglais Achim EDELMANN, un cours de Pedro MORALES sur le complex network à partir de Python et puis un cours fait par Armin POURNAKI et Jean-Philippe COINTET d'analyse textuelle toujours avec Python. C'est un exemple si vous voulez. Sur cette offre de science sociale computationnelle, nous avons identifié avec Jean-Philippe COINTET l'opportunité de monter à cinq cours de ce type-là qui pourraient être pris soit en paquet soit séparément pour ceux qui veulent se spécialiser sur tel ou tel domaine. L'idée serait de pouvoir faire des espèces de propositions un peu construites et un peu étoffées. À l'expérience, ces cours-là, j'en parlais encore la semaine dernière avec des collègues d'Europe du Nord qui ont le même type de propositions, sont beaucoup, beaucoup les cours de méthode. On peut aussi imaginer des cours qui sont des cours plus substantiels, ce n'est pas du tout un problème. Nous avons un espace ici pour proposer des enseignements approfondis à nos étudiants et je pense que c'est vraiment une opportunité dont il faut se saisir. Voilà le point que je voulais faire sur les intersemestres. Je ne sais pas s'il y a des réactions là-dessus, sinon je passe à la question des visiting. Mirna.

**Mirna SAFI** : Je pense qu'on peut avoir des déclinaisons aussi méthodologiques, mais il y a aussi la question de l'anglais, en tout cas l'academic English et nous, au CRIS, nous avons financé pendant deux années une formation pour nos doctorants un petit peu là-dessus parce qu'il y avait une vraie demande. C'est une chercheuse qui venait faire cela sur comment écrire un article de manière efficace en anglais et comment aussi présenter. Nous avons arrêté de le faire parce que c'est un gros budget, nous avons aussi moins de demandes parce que je pense que nos doctorants ont maintenant un meilleur niveau, mais je pense quand même que c'est très utile et c'est quelque chose qui peut intéresser plusieurs labos. Ce serait vraiment bien si c'était centralisé à l'échelle de l'École doctorale.

**Pierre FRANÇOIS** : Entendu. En tout cas c'est une super idée, merci beaucoup. Florence.

**Florence FAUCHER** : Merci. À ce propos, je trouve que nous avons très peu de candidats pour aller à Oxford et peut-être à Cambridge également. Ce qu'on oublie souvent, et ce que les doctorants en particulier oublient, c'est que partir, dès lors que l'on comprend quand même l'anglais de manière qui permet de travailler, partir à Oxford pendant six mois pour un doctorant ça a un impact énorme sur leur confiance et leur capacité à écrire en anglais, je le vois de manière répétée. Si on n'apprend pas pendant qu'on est doctorant et si on n'apprend pas en se jetant dans le bain, on n'y arrive pas. À ce propos, je vous signale que nous avons eu peu de candidats OxPo cette année et on attend des candidats certainement d'histoire, de sociologie et de science politique. C'est un peu plus compliqué pour le droit et l'économie parce qu'on n'a pas d'accord avec les départements qui correspondent à Oxford, mais en tout cas on apprend aussi l'anglais quand on part en Angleterre. Merci.

*Sophie DUBUISSON-QUELLIER a quitté la séance à 13 h 44.*

**Pierre FRANÇOIS** : Un point là-dessus, nous avons énormément d'opportunités, de possibilités pour faire partir nos doctorants à l'étranger. Il y a donc OxPo et CamPo qui sont des offres hyper structurées, très attractives, etc., et qui, en dépit de cela, n'attirent pas toujours suffisamment de candidatures. Nous avons le système des bourses américaines qui permet aussi – nous avons eu plus de candidats cette année – aux étudiants de partir dans de grandes facs aux États-Unis, nous avons par ailleurs beaucoup, beaucoup d'accords qui peuvent exister pour partir et qui sont très, très peu utilisés, pour partir à Singapour, par exemple. Il existe vraiment beaucoup d'opportunités qui sont proposées et dont les doctorants se saisissent malheureusement assez peu. Il faut donc vraiment les inciter à le faire. Exemple de cours qui a fonctionné et que nous avons offert très récemment, ce n'est pas complètement une incise, mais l'École de journalisme nous a proposé de former les doctorants à la prise de parole, en gros, dans les médias. Cette formation s'est déroulée sur trois jours et nous avons un petit groupe de doctorantes et de doctorants qui ont suivi cette formation qui a été une vraie réussite. Là aussi ce sont des formations de ce type-là, des formations un peu plus professionnalisantes, on peut aussi les mettre en place et les accompagner dans leur mise en place. À chaque fois, comme le disait Mirna, c'est un budget, mais c'est aussi le rôle de l'École de prendre en charge cela, donc n'hésitez vraiment pas, si vous avez des besoins là-dessus, nous pouvons essayer d'y répondre et si vous avez des suggestions, nous pouvons éventuellement les récupérer et les financer.

Un point sur les visiting PhD. Nous avons des doctorantes et des doctorants qui ne font pas leur thèse à Sciences Po et qui, via différents canaux, je vais y revenir dans une seconde, nous arrivent et souhaitent faire des séjours d'un mois, deux mois, trois mois, six mois, parfois un an, à Sciences Po et dans les unités de Sciences Po. C'est une opportunité formidable, mais c'est, pour le dire de manière un peu triviale, le bazar et nous sommes en train d'essayer de structurer un petit peu ces demandes qui nous arrivent d'un peu partout parce que, pour l'instant nous n'avons pas de gestion institutionnelle de cette question. C'est-à-dire que c'est une question qui est gérée de manière complètement polycentrique, à peu près sans règles et sans procédures à l'échelle de Sciences Po. Or, c'est nécessaire d'avoir une approche un peu plus structurée parce qu'on a énormément de demandes, parce qu'il y a des questions logistiques qui se posent et qui sont traitables quasi uniquement à l'échelle de Sciences Po, c'est-à-dire les cartes pour rentrer dans le bâtiment, les possibilités d'accès aux bibliothèques et plus généralement aux ressources de la maison, tout cela ce sont des trucs qui doivent être un peu traités de manière systématique. Par ailleurs, cela nous aiderait aussi par rapport à nos partenaires de pouvoir afficher cela, de pouvoir dire « vous venez faire un visiting de deux mois à Sciences Po, voilà ce à quoi vous aurez droit quand vous serez à Sciences Po ». Aujourd'hui, c'est une réponse que nous ne pouvons simplement pas donner, nous ne savons pas, ce n'est pas clair, ce n'est pas propre. C'est d'autant moins clair et d'autant moins propre que les arrivées des visiting PhD, ça a un côté sympa parce que c'est très généreux, mais ça vient d'un peu n'importe où. C'est-à-dire qu'on a des doctorants et des doctorantes qui nous arrivent des accords de la DAI, il y a donc des accords avec certaines facs et nous avons des étudiants de Yale ou de Princeton qui peuvent débarquer et eux, ils arrivent et ils arrivent en quelque sorte de droit et il faut qu'on leur trouve un point d'atterrissage dans tel ou tel laboratoire. Nous avons des doctorantes et des doctorants qui nous arrivent via des chercheurs, je connais Monsieur Machin ou je connais Madame Bidule et donc je voudrais venir faire un PhD. Là, c'est en général moins compliqué pour imaginer l'endroit où ils pourraient arriver topographiquement à l'intérieur de Sciences Po, mais

c'est éventuellement assez compliqué en termes de gestion administrative. Nous avons aussi, parfois c'est folklo et parfois c'est de très, très bon niveau, des jeunes gens qui nous arrivent en freelance complet, c'est-à-dire « je ne connais personne, mais Sciences Po est sur la carte et j'ai envie de venir, comment est-ce que je fais ? ». C'est tout cela qu'il faut qu'on arrive à structurer un petit peu. Imola avec Julijana travaillent actuellement sur ce dossier qui est un dossier compliqué. L'idée n'étant pas du tout d'introduire des logiques excessivement malthusiennes, mais de faire en sorte que l'on puisse avoir une politique un peu plus claire affichée par rapport aux visiting PhD qui viennent chez nous. On leur dit « voilà ce que vous pourrez avoir, voilà ce que vous ne pourrez pas avoir et voilà comment l'institution est susceptible de vous aider pour accéder à un certain nombre de ressources ». Nous allons donc revenir vers vous et si à l'intérieur de vos labos vous avez des gens qui sont sensibilisés à cette question ou qui veulent s'en saisir, c'est vraiment maintenant qu'il faut se tourner vers nous pour nous envoyer tous les warnings possibles, soulever toutes les questions, etc., parce que c'est maintenant qu'on va essayer de prendre le sujet à bras de corps. Séverine.

**Séverine DUSOLLIER** : C'était juste pour dire que nous, à l'École de droit, nous avons systématisé un peu cela. C'est affiché sur notre site Web, nous avons donc une catégorie de visiting research fellows qui est destinée aux doctorants et aux postdoctorants qui sont d'ailleurs dans les mêmes conditions et donc nous leur demandons de poser leur candidature et nous envisageons la candidature deux fois par an, je pense, lors des réunions du Comité doctoral en droit. Nous précisons donc ce à quoi ils auront droit, ce à quoi ils n'auront pas droit et nous avons notamment comme condition un séjour d'au moins trois mois parce que sinon on avait parfois en effet des gens qui voulaient juste passer dire bonjour et donc nous demandons une certaine permanence. Nous en discutons assez souvent, nous avons aussi des renouvellements, des gens qui restent six mois et puis en fait qui s'y plaisent tellement qu'ils restent. Il y a des gens que nous acceptons et des gens que nous acceptons moins. Nous avons eu, c'est vrai, une ou deux fois des demandes de la DAI qui nous embêtent un petit peu parce que nous ne savons pas trop quoi en faire et que cela passe un peu à côté de la procédure que nous avons déterminée. Je peux envoyer le lien à Imola ou il suffit de regarder sur le site de l'École de droit où tout est indiqué.

**Imola STREHO** : Merci, Séverine. Nous avons pris connaissance évidemment de cela, c'est vraiment le modèle le plus abouti dont nous avons connaissance. La difficulté c'est que si chacun fait cela, ça fait onze procédures différentes et c'est ça qu'on voudrait porter au niveau de STAN, c'est-à-dire que vous puissiez, quand la DAI dit « il y a ce dossier », qu'en fait on puisse éviter de se renvoyer les dossiers, mais que tout le monde puisse regarder.

**Séverine DUSOLLIER** : D'accord, je comprends tout à fait. Nous ce que nous voudrions aussi éviter quand même c'est que des conditions générales nous soient imposées alors qu'elles ne correspondent pas forcément à la manière dont nous fonctionnons, mais nous sommes prêts à trouver un chemin commun.

**Pierre FRANÇOIS** : C'est vraiment l'objectif. L'objectif c'est d'essayer de trouver un chemin qui convienne le plus possible à tout le monde, mais là, actuellement, compte tenu de l'afflux de candidatures, ça devient proprement ubuesque en fait et donc il faut qu'on arrive à définir un cadre commun qui évidemment ait le moins d'incidences possibles sur les pratiques vertueuses qui ont pu être mises en œuvre ici ou là, bien sûr, ça va de soi. Nathan, tu voulais prendre la parole.

**Nathan RIVET** : Merci. J'ai juste une remarque sur la question de la formation, mais qui n'implique pas de réponse. Oui, bien sûr, les doctorants sont super preneurs des formations qui ont lieu soit au sein des laboratoires soit au niveau de l'École de la recherche. Juste aussi point en tension là-dessus, c'est vrai que nous, nous essayons de remonter des demandes en tant qu'élus doctorants, mais je pense que c'est aussi beaucoup aux DED et aux titulaires des laboratoires de s'impliquer en fait dans cette question de la formation qui est vraiment essentielle et je pense que c'est à eux aussi beaucoup en fait d'aller à la pêche aux informations parce que nous, c'est extrêmement compliqué d'uniformiser, en tout cas de récolter les informations et de les faire remonter, on n'a pas forcément toutes les informations, d'autant plus qu'on le fait vraiment à titre gracieux. Je pense que vraiment il y a une logique à faire au sein des départements, je pense que ça pourrait être très cohérent aussi qu'il y ait des sondages. Sur la question des visiting, c'est là où j'ai plutôt une question, est-ce qu'on a une idée aussi des conditions d'accueil,

non pas par l'institution du style « vous avez le droit à une place », etc., mais plutôt, académiquement parlant, « qu'allez-vous faire pendant votre visiting » ? Parce que j'ai l'impression qu'il y a des pratiques extrêmement diverses en fonction des laboratoires, en tout cas de ce que j'ai vu, avec des laboratoires où effectivement il y a une place, mais ensuite en fait c'est cinq mois un peu tout seul où c'est un peu difficile de s'insérer et d'autres laboratoires où il y a vraiment une inclusion un peu plus forte en termes de présentation dans des séminaires d'axes ou dans des séminaires généraux, ce qui, je pense, change radicalement l'expérience d'un visiting et ce qui, par ricochet, a une forte conséquence aussi sur la vision de notre institution à l'étranger.

**Pierre FRANÇOIS** : Sur la question de l'offre, mon idée n'était pas de dire « les élus doivent nous faire remonter », évidemment si vous avez des idées, vous nous les faites remonter, c'est super, on les entendra, mais quand je faisais un appel aux doctorants ce n'était pas un appel aux élus, c'était un appel aux doctorants. Après cela il faut effectivement qu'on l'organise et que ce soit organisé à l'échelle des disciplines, etc., ça remonte aussi par vous, mais pas uniquement par vous, on est complètement d'accord. Sur la question de ce qui est attendu académiquement, je pense que c'est une autre question, c'est une autre dimension. C'est vrai que nous, pour l'instant, on se débat avec des complexités administratives et donc, si je puis dire, nous n'en sommes là, nous, pour l'instant, on fait vraiment de la plomberie, mais la question que tu poses est une question réelle qui, à mon avis, a quand même plutôt vocation à être abordée à l'échelle, là encore, des départements, des labos, etc. Je pense que plus on clarifiera cela et mieux on se portera. Mirna.

**Mirna SAFI** : J'ai juste une question pour comprendre, pour les visiting, qu'est-ce que tu envisages vraiment ? Est-ce que c'est centralisé ? C'est juste pour comprendre un peu. En fait, la question, pour nous, moi je trouve qu'il y a deux choses, c'est très bien qu'il y ait des visiting quand même qui viennent dans les centres, je pense, surtout que nous avons des règles, c'est-à-dire qu'il faut que les chercheurs soient là, qu'ils les sponsorisent, qu'ils travaillent avec eux, mais après c'est très bien de les accueillir quand on a de la place, mais je pense que ce que nous, nous avons essayé de faire c'est un call, la plupart des doctorants qui viennent en visiting viennent avec leur propre financement, donc nous, nous ne les finançons pas, nous leur donnons un peu accès à nos infrastructures, ce qui est bien quand même, mais je pense que si on veut vraiment monter en gamme, utiliser vraiment ces visiting de manière encore plus stratégique, il faudrait qu'on ait un call pour en fait financer des visiting nous-mêmes sélectionnés. Je ne vois pas pourquoi on centraliserait ce que l'on fait comme ça au fil de l'eau avec notre réseau parce que les chercheurs veulent bien les accueillir. En revanche, quand il s'agit de financer leurs déplacements, ça, c'est une autre question et on pourrait imaginer, à l'image de ce qu'il s'est fait avec le global visiting des chercheurs, qu'il y ait un programme labélisé Sciences Po que l'École doctorale centralise de sélections de visiting qui sont ensuite versés dans les labos.

**Pierre FRANÇOIS** : Imola, peut-être sur ce que tu as en tête notamment par la question du passage via STAN qui a l'air d'être comme ça une question extrêmement technique, qui l'est, mais qui est aussi quelque chose qui permettrait de simplifier un peu les choses.

*Florence FAUCHER et Sylvain PARASIE ont quitté la séance à 13 h 58.*

**Imola STREHO** : En fait, j'ai vraiment un seul message, Mirna, c'est vraiment très important que tout le monde entende cela, on ne veut absolument pas centraliser l'arrivée des visiting, c'est impossible, il y a trop de programmes, trop de call, trop de calendriers. Là, pour le coup, on veut centraliser et pas au niveau de l'EDR, au niveau tout simplement de Sciences Po, qu'il y ait un point d'entrée qui soit STAN, c'est-à-dire qu'on sache, à un moment donné, qu'à l'École de droit ça ne soit pas via un formulaire Google ou en ligne, que dans une autre école c'est via des e-mails, que nous, on ne le reçoive pas au fil de l'eau. Ettore et Colin peuvent en témoigner, la semaine dernière on leur a envoyé des e-mails au fil des jours et disant « que fait-on avec ce visiting ? », « que fait-on avec ce visiting ? », donc en aucun cas on ne veut s'immiscer dans ce qu'il se passe dans les dynamiques scientifiques des labos, mais c'est juste que les demandes arrivent dans tous les sens et qu'on a un outil qui s'appelle STAN qu'on utilise pour les échanges, c'est-à-dire les visiting BA et MA ; pourquoi pas pour les visiting PhD, c'est tout, mais ça ne peut pas se faire que par l'EDR, c'est ça que j'essaie de convier comme message, c'est que si aujourd'hui vous voyez l'intérêt, nous, nous allons essayer de porter cela au niveau de la DAI, au

niveau de la DFI, mais il faudrait aussi peut-être que certains membres de votre équipe viennent nous voir et on pourrait peut-être travailler ensemble à ce qu'il y ait une... ne serait-ce que pouvoir les compter, pouvoir dire combien nous avons de visiting quand il y a des besoins d'enseignement, que l'on puisse puiser parmi ces visiting.

**Pierre FRANÇOIS** : Colin.

**Colin HAY** : Two little things. First thing, I think what we have at the moment actually works quite well and the principles around it work well too. Yes, Ettore and I had a bunch of e-mails last week where people had come to us; but it was easy for us to direct them to the appropriate centre. Second. I think the most important thing is probably having something clear on the Ecole de la recherche site for visiting PhD students letting them know that they need to apply directly to the centre.

**Imola STREHO** : This is very technical point but what we want to suggest is that all visiting PhDs apply via the online portail at Sciences Po called STAN. The idea is to avoid dozens of e-mails that we are sending around with the application files of the visiting PhD to find the right research lab and faculty to welcome the visitors and have all information available online by all labs, DAI, DFR and EDR.

**Colin HAY** : I do agree but I do think again if you went back to a situation in which there was something on the EdR research site, that explains what happens when you arrive at Sciences Po -you identify potential mentor in the center, you identify the center, you contact the mentor, the potential mentor and then make an application to the center.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Colin. Clémentine ou Hadjila, je ne sais pas qui souhaite prendre la parole.

**Clémentine SCOTT** : Je voulais juste poursuivre sur ce que disait Imola. C'est vrai que déjà en termes de statistiques, de comptage et même de sécurité, savoir déjà qui est là et qui n'est pas là quand il y a des événements, ça peut être une aide, le fait d'avoir les informations centralisées. Par ailleurs, c'est vrai que nous, au niveau de nos outils que les PhD en échange passent par la DAI ou par chez nous, il y a toujours une question en fait, même au niveau de l'affichage de l'information, je pense à la question de Colin, il y a toujours des échanges, typiquement juste pour rentrer physiquement, concrètement, administrativement un visiting PhD dans nos outils, qu'il existe concrètement, qu'il puisse avoir une carte, etc. Nous, par exemple, quand il est invité par un centre, souvent ça rebondit encore derrière, donc encore des échanges, potentiellement des explications, etc., ça rebondit chez nous pour que nous, nous puissions l'intégrer dans notre outil de gestion et c'est vrai que si on avait la possibilité à terme d'utiliser un outil unique, ça nous permettrait, mais même pour eux, de les accueillir beaucoup plus convenablement avec un enchaînement de situations qui serait beaucoup plus confortable pour eux et on n'aurait presque pas besoin de leur expliquer parce que les choses se feraient naturellement comme elles se font pour les autres étudiants et doctorants qu'on accueille.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup pour ces éléments, on reviendra vers vous avec des propositions qui essaient de tenir compte de toutes ces contraintes. Nous arrivons à la question des points divers.

## **7 – Points et questions divers**

**Pierre FRANÇOIS** : Traditionnellement, même si ça n'apparaît pas dans la liste, nous donnons la possibilité aux élus doctorants et doctorantes de prendre la parole là-dessus. Je ne sais pas si vous avez des questions que vous souhaitez verser au débat. Nathan ? Élisabeth ?

**Nathan RIVET** : Non, aucune à part sur les points qui sont déjà inscrits où il y a quelques petites choses.

### **a. Candidature en master**

**Pierre FRANÇOIS** : Pour le premier point, quelques éléments rapides sur la campagne en cours de candidatures en master. Je ne vais pas du tout entrer dans le détail, mais je vais vous donner quelques



nouvelles qui, je pense, sont bonnes. D'abord, nous restons sur des effectifs qui sont des effectifs à peu près constants par rapport à l'an dernier. Ça, c'est bien parce que cela signifie que l'organisation que nous avons cette année n'a pas vocation à être complètement chamboulée et que, par ailleurs, nous n'avons pas à affronter une augmentation de 10% ou 15% de nos effectifs comme nous avons pu les avoir les années précédentes. Nous restons sur des effectifs qui sont constants et, par ailleurs, on devrait cette année, autant qu'on le sache, arriver à un meilleur équilibre des différentes voies d'accès. Vous savez qu'il y a trois voies d'accès en master, il y a les étudiants qui viennent du collège, des candidats qui nous viennent de la procédure française d'admission en master et des étudiants et étudiantes qui nous viennent de la procédure internationale d'admission en master. Il a pu arriver, et c'était le cas notamment l'an dernier, que ces différentes voies soient très déséquilibrées et que notamment on ait du mal à accueillir des étudiants internationaux parce qu'on avait trop d'étudiants qui venaient du collège. Là, a priori, cette année, les contraintes qui viennent du collège ont plutôt tendance à se desserrer sans être alarmantes en quoi que ce soit, mais elles sont moins tendues et donc cela devrait nous permettre d'avoir un équilibre plus assuré entre les différentes voies d'accès. Nous ferons un bilan à la fin de l'année lors du Conseil de juin, mais a priori ce qui se présente est plutôt positif. S'il n'y a pas de réactions là-dessus, nous allons passer à un deuxième point très cursif sur la nouvelle Charte du doctorat.

#### **b. Nouvelle Charte du doctorat**

**Pierre FRANÇOIS** : La nouvelle Charte du doctorat a été un feuilleton des Conseils précédents. La rédaction de la nouvelle Charte du doctorat et notamment de sa nouvelle partie déontologie a été adoptée par le Conseil scientifique au mois de janvier, donc ouf en quelque sorte, ça y est, c'est fait. Par ailleurs, elle est en cours de traduction en anglais et elle a été envoyée aux doctorants et doctorantes en première année en français. Nous sommes enfin en train de faire avancer le dossier là-dessus. Élisabeth.

**Élisabeth MILJKOVIC** : Simplement, une remarque vraiment purement formelle sur la disparité de l'usage de l'écriture inclusive dans la Charte. J'ai remarqué un point entièrement en inclusif et le reste de la Charte pas du tout. Je me pose aussi la question sur la dénomination de « référent », peut-être qu'on peut aussi la mettre en inclusif.

**Pierre FRANÇOIS** : Dédoubler, vous avez raison. Je pense que l'hétérogénéité de la rédaction tient à la méthode, c'est un peu comme quand on travaille sur les Évangiles, on arrive à dater les différentes couches de rédaction en repérant les différents styles.

**Imola STREHO** : Nous allons relire attentivement, mais nous avons quand même fait très attention et la partie que nous ne pouvons vraiment pas changer c'est lorsque nous utilisons les termes exacts du ministère parce que le ministère n'utilise pas l'écriture inclusive.

**Élisabeth MILJKOVIC** : Oui, oui, mais je pense que ce n'est pas le cas pour certains passages.

**Imola STREHO** : Nous allons relire avec attention, merci.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci en tout cas pour l'alerte.

#### **c. Nouveaux appels FSRD**

**Pierre FRANÇOIS** : Troisième point de ces points divers, le lancement du nouvel appel pour les fonds de soutien à la recherche doctorale. L'appel a été lancé le 1<sup>er</sup> février. Les doctorantes et doctorants ont dû recevoir tout cela et nous attendons leurs demandes pour pouvoir les financer généreusement comme nous le faisons tous les ans. Les masterants ont aussi reçu cet appel. Nous avons donc la possibilité de financer également les étudiantes et les étudiants en master. Il ne faut évidemment pas se priver de le signaler aux étudiants que vous suivez qui pourraient être intéressés.

#### d. Salles de soutenance

**Pierre FRANÇOIS** : Un point important sur les salles de soutenance car les salons scientifiques sont désormais disponibles et équipés pour les soutenances. Un travail considérable a été fait par les équipes de l'École et je remercie en tout premier lieu les responsables administratives qui ont joué les cobayes pour tester la qualité du son, etc., etc. Un travail très, très important fait par les équipes, notamment audiovisuelles, pour aménager les salons de telle sorte qu'on puisse s'entendre quand on parle dans ces salons et pour les équiper de telle sorte que l'on puisse procéder à des soutenances hybrides dans des conditions qui soient des conditions relativement confortables. Désormais, les salons de Saint-Thomas, qui sont magnifiques, qui l'ont toujours été, sont, en plus d'être magnifiques, opérationnels et fonctionnels, c'est donc une excellente nouvelle. Je voulais le signaler, je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé beaucoup depuis un an pour faire en sorte que cela fonctionne et je voudrais également remercier les départements et labos, en particulier le département d'éco, qui nous ont donné accès à certaines de leurs salles pour organiser les soutenances depuis un an. Ça a été très acrobatique, très compliqué, on en a beaucoup parlé dans ce conseil. On peut considérer aujourd'hui qu'on est sur une forme d'organisation à peu près stabilisée, donc je pense qu'il faut se réjouir. On devrait désormais pouvoir entrer dans une forme de routine. Merci beaucoup à toutes et tous pour votre aide sur ce dossier-là et réjouissons-nous.

#### e. Premier bilan dispositif frais de scolarité des doctorants

**Pierre FRANÇOIS** : Autre point divers, je voudrais qu'on procède à un premier bilan, très rapide, je vous rassure, du dispositif d'exonération des frais de scolarité des doctorants. En gros, nous suivons ici l'instruction du dossier qui nous a beaucoup occupés là aussi dans ce Conseil et hors de ce Conseil et qui visait à mettre en musique la promesse qu'avait faite Mathias VICHERAT d'exempter les doctorantes et doctorants de leurs frais de scolarité. Là, nous avons eu la première salve de ces nouvelles règles du jeu qu'Imola a suivie et sur laquelle tu vas nous faire une très rapide présentation de ce qu'il s'est passé.

*Élisabeth MILJKOVIC a quitté la séance à 14 h 13.*

**Imola STREHO** : Nous nous sommes retrouvés dans la même configuration que les années précédentes, c'est-à-dire une Commission d'exonération des frais qui a été constituée de l'aide sociale au sein de la Direction de la formation et de la recherche et des élus doctorants ainsi que de l'École de la recherche. Ce qui est important à noter c'est qu'il y a eu 125 exonérations d'office qui ont été accordées. C'est vraiment la grande nouveauté par rapport aux années précédentes. En plus de ces exonérations d'office, nous avons eu 49 exonérations totales accordées. Je rappelle que ce sont des exonérations sur présentation de dossiers, donc des D1, D3, hors contrats doctoraux MESRI ou assimilés, ou bien D3 et plus. À côté de ces 49 exonérations totales accordées, il y a 17 dossiers qui sont encore en cours d'instruction et il y a eu seulement 3 refus qui ont été des refus pour tout simplement des montants de revenus qui étaient au-delà de la limite qui était fixée par le Conseil d'administration et par les instances. La Commission s'est très bien passée. Les retours que nous avons des élus doctorants sont aussi très positifs. Ils ont attiré notre attention sur la nécessité de consolider cela, de suivre cela pour les années prochaines par rapport à l'évolution du seuil de contrat doctoral, nous allons le faire, et de communiquer plus en amont le calendrier, ce que nous nous sommes déjà engagés à faire puisque le calendrier est déjà posé pour l'année prochaine. Cette année c'était vraiment très en décalage, d'habitude la Commission a lieu plutôt en novembre, là nous l'avons fait en janvier à cause du contexte que Pierre vous a rappelé. L'année prochaine c'est déjà calé pour début novembre. C'est quelque chose qui va pouvoir se déployer maintenant systématiquement et nous en sommes plutôt contents. Je ne sais pas si Nathan ou Élisabeth, vous voulez rajouter quelque chose, Lucas était présent avec nous.

**Nathan RIVET** : Non, non, vous avez tout dit sur le fait que les doctorants sont très contents, que le seuil pourrait être plus haut, mais qu'on va continuer d'y travailler et que sur la communication je pense qu'il y a vraiment un travail à faire pour l'année N+2 parce que cette année c'était quand même un peu un crash test, donc très bien, merci beaucoup.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci. S'il n'y a pas d'autres réactions là-dessus, j'évoque maintenant la formation à l'intégrité scientifique et VSS des doctorantes et doctorants.

#### **f. Formation intégrité scientifique et VSS des doctorants**

**Pierre FRANÇOIS** : Sur la formation à l'intégrité scientifique, nous avons enfin réussi à la mettre en place de manière un peu rationnelle en janvier 2023. Il y a donc eu une prise en charge et une proposition qui a été construite par Alain CHENU et Marie SCOT. Il y a eu un cours inaugural général et ensuite des déclinaisons notamment par méthodes. C'est une offre qui a vocation à évoluer, au moins sur deux points. D'abord, il faut qu'on arrive à proposer des enseignements en anglais. Pour l'instant, les enseignements sont exclusivement en français, ce qui est un problème. J'ai déjà lancé un appel au peuple auprès des DED et, je le répète ici, si vous identifiez des collègues qui peuvent intervenir sur ces questions-là en anglais en s'appuyant sur le matériel qui est déjà mis en place par Marie et Alain qui ont fait un très gros travail de formalisation, qui est extrêmement clair, qui est de très bon niveau, etc., nous sommes très en demande. Nous avons besoin de pouvoir proposer ces enseignements-là en anglais, c'est capital. Deuxième évolution, il faut que nous puissions également être plus exhaustifs quant aux enjeux qu'il s'agit de traiter et donc là aussi nous sommes en demande de retours et si des gens identifient des questions qui sont mal identifiées, mal traitées, dans l'offre actuelle, qui est une offre qui a été construite par un sociologue et par une historienne, donc qui a ce type de biais, on nous l'a fait remarquer et ils en conviennent tout à fait, il ne faut pas hésiter à nous faire des propositions, si possible avec un couple titre du cours et enseignant, ça serait très, très bien d'avoir cela si on peut avoir les deux.

Pour ce qui est de la formation VSS des doctorants, un travail important a été fait pour mettre en place une formation VSS spécifiquement orientée vers les doctorantes et les doctorants. Cette formation-là a été validée en focus group le 20 mars dernier et devrait être disponible pour la rentrée 2023. Là aussi, ça prend du temps, mais on progresse et on devrait arriver à avoir une formation adaptée à nos besoins pour l'automne 2023. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des points de demandes là-dessus.

**Imola STREHO** : Dans le focus group il y a eu deux ou trois points qui ont émergé et que j'ai trouvé important de partager avec vous, c'était la difficulté qu'avaient eue les doctorants et doctorantes en D1 de prendre la position de l'enseignant. Donc leur demande est de pouvoir être accompagné par rapport à la posture et plus particulièrement les doctorantes, des femmes, qui disaient « nous, nous avons l'impression d'avoir beaucoup de questions qui dépassent nos enseignements ». On reviendra donc peut-être vers vous pour parler un peu de ce qui va découler aussi de ce focus group qui va au-delà des VSS. Ce sont peut-être des questions qui intéressent les jeunes doctorants et doctorantes par rapport à leur stature d'enseignant.

**Pierre FRANÇOIS** : S'il n'y a pas d'autres réactions là-dessus, deux derniers points qui sont des points de calendrier.

#### **g. Diplomation EDR – vendredi 30 juin 2023**

**Pierre FRANÇOIS** : La diplomation de l'École de la recherche qui est un moment important pour les masterantes et les masterants et pour les doctorantes et les doctorants se tiendra le 30 juin 2023.

#### **h. Rentrée solennelle – 30 ou 31 août 2023**

**Pierre FRANÇOIS** : Par ailleurs, la folle remontée vers le mois de juillet qui avait été engagée il y a plusieurs années en termes de rentrée solennelle est désormais arrivée sur une butée et que, alors que la rentrée solennelle de l'an dernier s'était tenue, je crois, autour du 23 août, désormais nous reculons, de manière, à mon sens, très bien venue, autour du 30 ou du 31 août. Nous revenons donc à de meilleures intentions, ce qui me semble très bien venu dans un pays peuplé de gens qui ne veulent pas travailler comme chacun sait... Nous aurons une rentrée qui sera désormais plus raisonnable autour du 30 août. Voilà ce que je voulais vous dire, merci beaucoup. Anne.

**Anne REVILLARD** : C'était juste un point d'information, mais nous avons déjà envoyé l'information aux secrétaires généraux comme quoi nous venons de relancer au LIEPP notre programme Jeune Recherche pour l'année universitaire qui vient. Les candidatures sont donc attendues jusqu'au 15 juin et c'est ouvert toutes disciplines confondues, cela permet aux doctorants d'obtenir des financements de recherche à hauteur de 2000 euros et ils participent à un séminaire mensuel au LIEPP qui leur permet d'échanger avec des doctorants d'autres disciplines autour des enjeux d'évaluation. Merci.

**Pierre FRANÇOIS** : Merci beaucoup, Anne. Nous avons diffusé tout cela à tous les doctorants, mais il faut effectivement faire circuler ce type d'appels. D'autres questions ou remarques ? Écoutez, nous finissons avec neuf minutes d'avance. Merci à toutes et tous, nous nous retrouvons le 7 juin pour le dernier CED de l'année. Merci et à bientôt.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*